



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2025-023

PUBLIÉ LE 5 FÉVRIER 2025

Sommaire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie / SG/MAJ

R28-2025-02-04-00001 - Decision n°2025-146 - Subdelegation de signature en matiere d'activites regionales autres que les transports routiers (14 pages)	Page 3
R28-2025-02-04-00002 - Decision n°2025-147 - Subdelegation de signature en matiere de transports routiers (6 pages)	Page 18
R28-2025-02-04-00003 - Decision n°2025-148 - Subdelegation de signature en matiere d'ordonnancement secondaire (13 pages)	Page 25
R28-2025-02-04-00004 - Decision n°2025-149 - Subdelegation de signature en matiere de marches publics et d'accords-cadres (6 pages)	Page 39
R28-2025-02-04-00006 - Decision n°2025-151 - Subdelegation de signature en matiere de gestion du personnel - agents affectes en DDI (10 pages)	Page 46

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2025-02-04-00001

Decision n°2025-146 - Subdelegation de
signature en matiere d'activites regionales autres
que les transports routiers



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

La directrice régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

DÉCISION N°2025-146

Objet : Subdélégation de signature en matière d'activités régionales autres que les transports routiers

Vu :

Le code de la construction et de l'habitation ;

Le code de l'environnement ;

Le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Le code général de la propriété des personnes publiques ;

Le code de justice administrative ;

Le code minier ;

Le code des relations entre le public et l'administration ;

Le code rural et de la pêche maritime ;

Le code des transports ;

Le code de l'urbanisme ;

Le code de la voirie routière ;

La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

La loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 78 26 19 00 – Fax : 02 78 26 23 99
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

1 rue Recteur Daure
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES
PUBLICS+**



Le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

L'arrêté du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 12 juillet 2022 nommant madame Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 17 octobre 2022 nommant monsieur Pascal HENRY, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 5 février 2024 nommant monsieur Dominique ETIENNE, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, de la ministre de la Transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et de la ministre du logement et de la rénovation urbaine en date du 20 décembre 2024 portant nomination de madame Claire GRISEZ, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1^{er} février 2025 ;

L'arrêté n° SGAR 24-128 du 18 octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie ;

L'arrêté n°SGAR 25-006 du 24 janvier 2025 portant délégation de signature en matière d'activités de niveau régional à madame Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et logement de Normandie ;

DÉCIDE

Article 1 – Domaines d'activités

Subdélégation de signature est donnée dans les domaines d'activités et d'intervention de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie listées ci-dessous :

1. Aménagement – Urbanisme,
2. Environnement - Développement durable,
3. Risques - Sécurité industrielle,
4. Habitat - Logement,

5. Rénovation urbaine,
6. Climat, air et énergie,
7. Contrôle de véhicules,
8. Transports,
9. Infrastructures,
10. Bâtiment – Construction,
11. Actions du contrat de plan 2021-2027 et des contrats de plan interrégionaux pour lesquelles la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est service instructeur,
12. Observations écrites ou orales adressées aux tribunaux de l'ordre pénal tendant à obtenir la condamnation, la mise en conformité des lieux ou le rétablissement dans leur état antérieur,
13. Défense et sécurité,
14. Qualité et contrôle de gestion,
15. Projets de parcs éoliens en mer.

Article 2 : Liste des actes

La subdélégation est accordée pour les actes ci-après énumérés :

- I. Les correspondances techniques adressées aux maires, aux présidents de collectivités locales ou à leurs établissements publics, aux directeurs de sociétés d'économie mixte ou d'établissements publics relatifs à :
 - I.1. l'animation des études,
 - I.2. la présentation des rapports et comptes rendus,
- II. Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instructions de dossiers,
- III. Les correspondances et rapports adressés aux ministres de tutelle de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du préfet de Région,
- IV. Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets,
- V. Les aides financières aux entreprises et organismes,
- VI. Les mémoires en défense produits devant les tribunaux administratifs de Rouen et de Caen, mais uniquement concernant les procédures de référé d'urgence prévues par le code de justice administrative :
 - VI-1. Référé suspension, tel que prévu à l'article L.521-1 du code de justice administrative,
 - VI-2. Référé liberté, tel que prévu à l'article L.521-2 du code de justice administrative,
 - VI-3. Référé conservatoire, tel que prévu à l'article L.521-3 du code de justice administrative,

VI-4. Référé mesure utile d'expertise ou d'instruction tel que prévu à l'article R.532-1 du code de justice administrative.

VII En matière d'infrastructures routières nouvelles ou d'aménagements structurants, pour les dossiers concernant des opérations d'investissements sur le réseau routier national :

VII-1. Commande des études,

VII-2. Approbation des projets,

VII-3. Acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets,

VII-4. Les actes de consultation, aux fins de recueil des avis, des services déconcentrés de l'État, des collectivités locales et des institutions intéressées,

VII-5. Toutes décisions nécessaires à la préparation, à l'exécution et à la réception des études et des travaux,

VIII En matière d'infrastructures énergétiques en mer, pour les dossiers concernant des opérations de développement des projets :

VIII-1. Commande des études,

VIII-2. Les actes de consultation, aux fins de recueil des avis, des services déconcentrés de l'État, des collectivités locales et des institutions intéressées,

VIII-3. Toutes décisions nécessaires à la préparation, à l'exécution et à la réception des études et des travaux.

Article 3 : Délégués

La subdélégation de signature est accordée aux agents ci-après mentionnés dans le cadre de leurs attributions respectives :

	DOMAINE															Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion Qualité et	Parc éolien en mer	
Mme Sandrine PIVARD Directrice régionale adjointe	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
M . Pascal HENRY Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
M. Dominique ETIENNE Directeur régional adjoint	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	I à VII
Mme Delphine MARY Directrice du cabinet de la direction par intérim et di- rectrice adjointe														X		I à IV
M. Stéphane DOUCHET, Chef du service énergie, cli- mat, logement et aménage- ment durable	X	X		X	X	X				X		X				I à V
M. Philippe SURVILLE Chef adjoint du service énergie, climat, logement et aménagement durable	X	X		X	X	X				X		X				I à V
Mme Amélie LACOGNE Adjointe au chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable	X	X		X	X	X				X		X				I à V
M. François PESTEL Chef du bureau logement constructions				X	X					X						I à V
Mme Sandra GRIDAINE Cheffe du bureau de l'amé- nagement et du développe-	X	X										X				I à V

	DOMAINE															Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion Qualité et	Parc éolien en mer		
ment durable																	
M. Cyrille GACHIGNAT Chef du bureau climat air énergie						X											I à IV
Mme Marie MOIROT Cheffe de l'unité logement				X	X												I à IV
M. Philippe GARRIC Chef de l'unité habitat privé construction				X	X												I à IV
M. David ROMIEUX Chef du pôle évaluation en- vironnementale	X	X															I à IV
Mme Emilie BOIVIN Cheffe adjointe du pôle évaluation environnemen- tale	X	X															I à IV
Mme Marie ABADIE Cheffe du service risques		X	X									X					I à V
M. Olivier LAGNEAUX Chef adjoint du service risques		X	X									X					I à V
M. Fabien GILLERON Responsable du bureau des risques technologiques acci- dentels		X	X														I à IV
Mme Emilie GITZHOFER Adjointe au chef du bureau		X	X														I à IV

	DOMAINE															Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER et CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion Qualité et	Parc éolien en mer		
des risques technologiques accidentels																	
M. Fabrice GRINDEL Chef du bureau des risques technologiques chroniques		X	X														I à IV
M. Emmanuel GOUJON Adjoint au chef du bureau des risques technologiques chroniques, chef de l'unité santé environnementale		X	X														I à IV
Mme Nathalie DESRUELLES Cheffe du bureau des risques naturels		X															I à IV
Mme Olga LEFEVRE PESTEL Cheffe du service eau, litto- ral et biodiversité		X	X									X					I à V
Mme Carole LENGRAND Cheffe adjointe du service eau, littoral et biodiversité		X	X									X					I à V
M. Denis RUNGETTE Chef du bureau expertise et protection des espaces na- turels terrestres		X															I à IV
Mme Florence MAGLIOCCA Adjointe au chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres, responsable de l'unité aires protégées		X															I à IV

	DOMAINE															Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion Qualité et	Parc éolien en mer		
M. Florent CLET Responsable de l'unité expertise et traitement de données		X															I à IV
M. Laurent DUMONT Chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins		X										X					I à IV
M. Christian BLANQUART Adjoint au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins, chargé de la Seine et des restaurations écologiques		X										X					I à IV
Mme Sandrine ROBBE Adjointe au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins, chargée des milieux littoraux et de Natura 2000		X										X					I à IV
M. Frédéric BIZON Chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale		X															I à IV
Mme Véronique FEENY-FE-REOL Adjointe au chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale		X															I à IV
M. Arnaud DIARRA		X															I à IV

	DOMAINE															Types d'actes		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15			
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion Qualité et	Parc éolien en mer			
<p>Responsable de l'unité co-ordination et animation</p> <p>M. Denis SIVIGNY</p> <p>Responsable de l'unité suivi et accompagnement des plans et projets</p>		X															I à IV	
<p>M. Stéphane PINEY</p> <p>Responsable du bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues</p>			X															I à IV
<p>M. Gwen GLAZIOU</p> <p>Adjoint au chef de bureau, responsable de l'unité hydrométrie hydrologie secteur ouest</p>			X															I à IV
<p>M. Stephane ECREPONT</p> <p>Responsable de l'unité hydrométrie hydrologie secteur est</p>			X															II et III
<p>Mme Marie MORIN</p> <p>Responsable de l'unité prévisions des crues</p>			X															II et III
<p>Mme Hélène MACH</p> <p>Cheffe du service sécurité des transports et des véhicules</p>							X	X				X						I à V
<p>M. Frédéric DECHAMPS</p> <p>Adjoint à la cheffe de service, chef du bureau homologation et contrôle des véhicules</p>							X	X				X						I à V

	DOMAINE															Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion Qualité et	Parc éolien en mer		
<p>M. Vincent PANETIER Adjoint au chef du bureau homologation et contrôle des véhicules et référent véhicules</p> <p>M. Pierre GUERIF Chef du bureau gestion des entreprises de transport</p>							X										I à IV
<p>M. Geoffrey COULIER Chef du bureau contrôle des transports</p> <p>M. Marc Antoine DERENNE Chef de l'unité véhicules de Caen</p> <p>Mme Fabienne HELOUIN Cheffe de l'équipe contrôle véhicules de Rouen</p>								X									I à IV
<p>Mme Karine GONCALVES Cheffe du service mobilités et infrastructures</p> <p>Mme Hélène REGNOUARD Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers</p> <p>M. Jean-Luc ROLLAND Adjoint à la responsable de la division maîtrise d'ou-</p>								X	X		X	X					I à V, VII
								X	X		X	X					I à V
								X	X		X	X					I à V

	DOMAINE															Types d'actes
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion Qualité et	Parc éolien en mer	
<p>virage des projets routier</p> <p>Mme Astrid ERENATI Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division multimodalités</p>								X	X		X	X				I à V
<p>M. Nicolas PUCHALSKI Chef du service management de la connaissance et de l'appui aux projets</p>	X	X														I à IV
<p>M. Thomas GERGAUD Adjoint au chef du service management de la connaissance et de l'appui aux projets</p>	X	X														I à IV
<p>M. Jérôme POTEL Responsable du bureau de l'information géographique, et responsable par intérim du bureau de l'observation et des statistiques</p>	X	X														I à IV
<p>M. Christophe HUART Chef de l'unité départementale Rouen Dieppe</p>			X													I à IV
<p>M. Bruno CHARPENTIER Coordinateur de l'équipe risques, adjoint au chef de l'unité départementale Rouen Dieppe</p>			X													I à IV
<p>Mme Nadia ABIDA Coordinatrice de l'équipe</p>			X													I à IV

	DOMAINE															Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Aménagement Urbanisme	Environnement Développement durable.	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion Qualité et	Parc éolien en mer		
territoriale de l'unité départementale Rouen Dieppe																	
M. Stéphane MICHEL Chef de l'unité départementale du Havre			X														I à IV
Mme Nathalie VISTE Adjointe au chef de l'unité départementale du Havre coordonnatrice de l'équipe raffinage et pétrochimie			X														I à IV
M. Sébastien POTTE Adjoint au chef de l'unité départementale du Havre, coordinateur de l'équipe territoriale			X														I à IV
M. Frédéric POULEAU Chef de l'unité bidépartementale Eure-Orne			X														I à IV
M. Quentin CATHRIN-HAMELIN Chef délégué de l'unité bidépartementale Eure-Orne			X														I à IV
M. Aurélien DURAND Coordinateur de l'équipe risques chroniques, adjoint aux chefs de l'unité bidépartementale			X														I à IV
M. Laurent PALIX Chef de l'unité bidépartementale Calvados-Manche			X														I à IV

	DOMAINE															Types d'actes	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15		
	Aménagement	Urbanisme	Environnement Développement durable	Sécurité industrielle Risques	Habitat - Logement	Rénovation urbaine	Énergie Climat Air	Contrôle des véhicules	Transports	Infrastructures	Bâtiment - Construction	Aides européennes CPER et CPIER-PO	Observations écrites adressées aux tribunaux	Défense et sécurité	Contrôle de gestion Qualité et	Parc éolien en mer	
Mme Sylvie BOUTTEN-GODARD Cheffe déléguée de l'unité bidépartementale Calvados-Manche			X														I à IV
Mme Sandrine ESTIENNE Cheffe d'équipe déchets et sites et sols pollués, adjointe aux chefs de l'unité bidépartementale Calvados-Manche			X														I à IV
M. Arnaud PICHONNEAU Coordonnateur risques chroniques et aspects territoriaux, adjoint aux chefs de l'unité bidépartementale Calvados-Manche			X														I à IV
M. Damien LEVALLOIS Directeur de projets parcs éoliens en mer		X				X										X	I à V, VIII
M. Arnaud FORGAR Adjoint au directeur de projets, chargé de mission énergies marines renouvelables		X				X										X	I à V, VIII

Article 4 : Cas d'absence du directeur

En cas d'absence de madame Claire GRISEZ, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie, la délégation qui lui est conférée par l'article 1er de l'arrêté préfectoral susvisé est donnée aux directeurs régionaux adjoints, aux chefs de service et aux chefs de mission dans les domaines d'attribution listés à l'article 1er de la présente décision.

Article 5 : Abrogation

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

Article 6 : Publication

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prendra effet et sera opposable aux tiers le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Rouen, le 04 FEV. 2025

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
la directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie



Claire GRISEZ

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2025-02-04-00002

Decision n°2025-147 - Subdelegation de
signature en matiere de transports routiers



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

La directrice régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

DÉCISION N°2025-147

Objet : Subdélégation de signature en matière de transports routiers

Vu :

Le code de justice administrative ;

Le code des transports ;

La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

La loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée, dite loi d'orientation des transports intérieurs

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ,

L'arrêté du 16 novembre 1999 modifié relatif aux titres administratifs de transport qui doivent être détenus par les entreprises effectuant en France un transport routier de marchandises ;

L'arrêté du 12 juillet 2000 modifié relatif aux autorisations bilatérales pour les transports routiers internationaux de marchandises délivrées aux entreprises résidant en France ;

L'arrêté du 21 décembre 2000 modifié fixant les modalités selon lesquelles sont accordées les dérogations prévues à l'article R.3211-2 du code des transports ;

L'arrêté du 7 février 2002 modifié relatif aux autorisations de transport routier de marchandises délivrées aux entreprises établies en France dans le cadre du contingent multilatéral du forum international des transports (ex conférence européenne des ministres des transports) ;

L'arrêté du 11 mars 2003 modifié relatif à l'attestation de conducteur ressortissant d'un État tiers instaurée par le règlement (CE) du parlement européen et du conseil du 1er mars 2002 ;

L'arrêté du 4 octobre 2007 modifié relatif à la composition du dossier de demande d'inscription au registre des commissionnaires de transport;

L'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif à la délivrance des attestations de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de transporteur public routier ;

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 78 26 19 00 – Fax : 02 78 26 23 99
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

1 rue Recteur Daure
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES
PUBLICS+**



L'arrêté du 28 décembre 2011 modifié relatif à l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier et aux modalités de la demande d'autorisation par les entreprises;

L'arrêté du 21 décembre 2015 modifié relatif à la délivrance de l'attestation de capacité professionnelle permettant l'exercice de la profession de commissionnaire de transport ;

La circulaire du 27 mai 2013 relative aux modalités de mise en œuvre, au niveau régional, de la charte « Objectif CO2 : les transporteurs s'engagent » dans le transport routier de marchandises et de voyageurs, modifiée par le guide charte "Objectif CO2 : les transporteurs s'engagent" en date du 13 janvier 2022;

L'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 12 juillet 2022 nommant madame Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 17 octobre 2022 nommant monsieur Pascal HENRY, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 5 février 2024 nommant monsieur Dominique ETIENNE, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et de la ministre du logement et de la rénovation urbaine en date du 20 décembre 2024 portant nomination de madame Claire GRIZEZ, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1^{er} février 2025

L'arrêté préfectoral n° SGAR 24-128 du 18 octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie ;

L'arrêté n° SGAR 25-006 du 24 janvier 2025 portant délégation de signature en matière d'activités de niveau régional à madame Claire GRIZEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie ;

DÉCIDE

Article 1er :

Subdélégation est donnée à madame Sandrine PIVARD et messieurs Pascal HENRY et Dominique ETIENNE, directeurs régionaux adjoints et à madame Hélène MACH, cheffe du service sécurité des transports et des véhicules (SSTV) à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions tous les actes, documents, décisions et correspondances concernant :

Code	Nature de l'attribution	Références
1	TRANSPORTS PUBLICS ROUTIERS DE MARCHANDISES :	
1.1	Registre des transporteurs et des loueurs	
	1.1.1 - Inscription au registre des transporteurs et des loueurs, maintien de l'inscription au registre et radiation de ce registre	Code des transports – articles R.3211-9 à R.3211-49
	1.1.2 – Modification des conditions d'inscription au registre des transporteurs et des loueurs	Arrêté modifié du 28 décembre 2011 (autorisation d'exercer) – Article 6 0

Code	Nature de l'attribution	Références
1.2	Capacité professionnelle 1.2.1 - Agrément des centres de formation pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport léger 1.2.2 - Délivrance des attestations de capacité professionnelle 1.2.3- Refus d'inscription à l'examen national pour motif de dossier incomplet	Code des transports – articles R.3211-37 à R.3211-42 Arrêté modifié du 28 décembre 2011 (capacité professionnelle) - article 7.1 Arrêté modifié du 28 décembre 2011 (capacité professionnelle) - article 7, 11 à 16 Arrêté modifié du 28 décembre 2011 (capacité professionnelle) - article 6
1.3	Titres administratifs de transport 1.3.1 - Délivrance, renouvellement, échange des titres administratifs de transports tels que : • Licences communautaires, licences communautaires avec mention de moins de 3,5 tonnes et licences de transport intérieur • autorisations bilatérales, • Autorisations contingent multilatéral du FIT, • Attestation de conducteur ressortissant d'un État tiers 1.3.2- dérogations accordées en application de l'article R.3211-2 du code des transports	Code des transports – article R.3211-12 Arrêté du 16 novembre 1999 modifié - article 4 Arrêté du 12 juillet 2000 - article 1er Arrêté du 7 février 2002 – articles 1 et 4 Arrêté du 11 mars 2003 - articles 1 et 4 Arrêté du 21 décembre 2000 - article 6
1.4	Sanctions administratives : 1.4.1 - Saisine de la commission des sanctions administratives 1.4.2 - Retrait temporaire, restitution, retrait définitif des titres administratifs de transport, immobilisation des véhicules	Code des transports – articles R.3452-12 et R.3452-13 Code des transports – articles R.3211-28 à R.3211-31 et R.3242-1 à R.3242-12
2	COMMISSIONNAIRE DE TRANSPORT	
2.1	Registre des commissionnaires de transport : 2.1.1 - Inscription au registre des commissaires de transport, délivrance du certificat d'inscription au registre, maintien de l'inscription au registre, radiation du registre. 2.1.2 – Modification d'inscription au registre des commissionnaires	Code des transports articles R.1422-1 à R.1422-25 et R.1452-1 Arrêté modifié du 4 octobre 2007 Article 4
2.2	Capacité professionnelle 2.2.1 - Délivrance de l'attestation de capacité professionnelle, 2.2.2 - Approbation des stages complémentaires à la délivrance des attestations de capacité professionnelle. 2.2.3 – Refus d'inscription à l'examen national pour motif de dossier incomplet	Code des transports – article R.1422-4 et articles R.1422-11 à R.1422-14-1 et R.1422-15 à R.1422-18 Arrêté du 21 décembre 2015 – articles 5 à 13 Arrêté du 21 décembre 2015 - article 14. Arrêté du 21 décembre 2015 - article 4.

Code	Nature de l'attribution	Références
2.3	Sanctions administratives Saisine de la commission des sanctions administratives.	Code des transports – article R 1452-1
3	TRANSPORTS URBAINS DE PERSONNES ET TRANSPORTS ROUTIERS NON URBAINS DE PERSONNES	
3.1	Registre des voyageurs 3.1.1 - Inscription au registre des transports routiers de personnes, maintien de l'inscription au registre, radiation de ce registre. 3.1.2 - Modification des conditions d'inscription au registre des transporteurs et des loueurs,	Code des transports – articles R.3113-2 à R.3113-48 Arrêté modifié du 28 décembre 2011 (autorisation d'exercer) – Article 6
3.2	Capacité professionnelle 3.2.1 - Agrément des centres de formation pour l'obtention de l'attestation de capacité professionnelle en transport léger 3.2.2 - Délivrance des attestations de capacité professionnelle 3.2.3 – Refus d'inscription à l'examen national pour motif de dossier incomplet	Code des transports – articles R.3113-35 à R.3113-42 Arrêté modifié du 28 décembre 2011 article 7.1 Arrêté modifié du 28 décembre 2011 article 7, 11 à 16 Arrêté modifié du 28 décembre 2011 article 6
3.3	Délivrance des titres de transport pour des transports urbains et non urbains de personnes (licences de transport intérieur et licences communautaires)	
3.4	Sanctions administratives 3.4.1 - Saisine de la commission des sanctions administratives 3.4.2 - Retrait temporaire, restitution, retrait définitif des titres administratifs de transports, immobilisation des véhicules,	Code des transports – articles R.3452-12 et R.3452-13 Code des transports – articles R.3113-27 à R.3113-30 et R.3116-12 à R.3116-24
4	FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE OBLIGATOIRE POUR LES CONDUCTEURS DU TRANSPORT ROUTIER Correspondances et décisions relatives à l'agrément et au contrôle des centres habilités à dispenser ces formations	Code des transports – articles R.3314-19 à R.3314-24 et R.3314-26
5	INSTANCES CONSULTATIVES Constitution et convocation de(s) commission(s) territoriale(s) des sanctions administratives Comité régional de suivi de la charte Objectif CO2	Code des transports – articles R.3452-3 à R.3452-22 Circulaire du 27 mai 2013 modifiée

Article 2 :

Subdélégation est donnée à monsieur Frédéric DECHAMPS, adjoint à la cheffe de service et chef du bureau homologation et contrôle des véhicules (BHCV), à monsieur Pierre GUERIF, chef du bureau gestion des entreprises de transport (BGET) à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les actes, documents, décisions et correspondances visés aux points 1.1, 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3 et 4 de l'article 1er de la présente décision.

Article 3 :

Subdélégation est donnée à madame Carole VENDANGE, adjointe au chef du bureau gestion des entreprises de transport (BGET) à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions, les actes, documents, décisions et correspondances visés aux points 1.1.2, 1.2.2, 1.3, 2.1.2, 3.1.2, 3.2.2 et 3.3 de l'article 1er de la présente décision.

Une subdélégation partielle est également accordée pour le point 3.1.1. Elle est limitée aux entreprises de transport de voyageurs relevant du régime dérogatoire.

Article 4 :

En cas d'absence de madame Hélène MACH, la subdélégation qui lui est conférée par l'article 1er de la présente décision sera exercée par monsieur Frédéric DECHAMPS, adjoint à la cheffe de service et chef du bureau homologation et contrôle des véhicules (BHCV) ou par monsieur Pierre GUERIF, chef du bureau gestion des entreprises de transport (BGET).

Article 5 : Abrogation

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

Article 6 : Publication

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs

A Rouen, le 04 FEV. 2025

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie



Claire GRISEZ

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2025-02-04-00003

Decision n°2025-148 - Subdelegation de
signature en matiere d'ordonnancement
secondaire



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

La directrice régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

DÉCISION N°2025-148

Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire sur le budget des ministères de l'aménagement des territoires et de la transition écologique

Vu :

La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Le décret n°98-81 modifié du 11 février 1998 et le décret n°99-89 du 8 février 1999 modifié relatifs aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale et la circulaire d'application correspondante du 11 février 1999 ;

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État modifié ;

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ,

Le décret n°2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux départementaux ;

L'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 12 juillet 2022 nommant madame Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 17 octobre 2022 nommant monsieur Pascal HENRY, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 78 26 19 00 – Fax : 02 78 26 23 99
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

1 rue Recteur Daure
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES
PUBLICS+**



L'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 5 février 2024 nommant monsieur Dominique ETIENNE, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

□L'arrêté de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et de la ministre du logement et de la rénovation urbaine en date du 20 décembre 2024 portant nomination de madame Claire GRISEZ, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1^{er} février 2025 ;

L'arrêté n° SGAR 24-128 du 18 octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie ;

L'arrêté n°SGAR 25-005 du 24 janvier 2025 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à madame Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime en date du 1er février 2021 portant délégation de signature dans le cadre de la gestion et l'utilisation des crédits du plan France relance ;

La circulaire du 4 décembre 2013 du ministre de l'économie et des finances, relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

La circulaire du 11 janvier 2021 du ministre délégué chargé des comptes publics, relative à la gestion budgétaire du plan de relance ;

La convention de délégation de gestion du 3 février 2021 entre le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime et le directeur du secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime, relative à la gestion et à l'utilisation des crédits du plan France relance

La convention de délégation de gestion du 8 décembre 2022 entre le sous-directeur de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel de la direction des ressources humaines du ministère de l'Intérieur et des outre-mer et les directeurs régionaux et le directeur du secrétariat général commun départemental sur l'unité opérationnelle « convergence de l'action sociale régionale».

DÉCIDE

Article 1er : Pilotage des BOP, des UO et des centres de coûts (CC)

Subdélégation de signature est donnée à madame Sandrine PIVARD et messieurs Pascal HENRY et Dominique ÉTIENNE, directeurs régionaux adjoints et à madame Delphine MARY, directrice du cabinet par intérim, pour :

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :

Missions		Programmes	BOP, UO et Centre de coût de niveau régional et/ou national
Écologie, Développement et Aménagement Durables	113	Paysages, eau et biodiversité	PEB
	174	Énergie, climat et après-mines	ECAM
	181	Prévention des risques	PR
	203	Infrastructures et services de transport	IST
	205	Affaires maritimes	AM
	217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	CPPEDDM
	159	Expertise, information géographique et météorologie	EIGM
	235	Sûreté nucléaire et radioprotection	ASNR
Logement	135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	UTAH UTAH dédié au plan de relance (0135- RNOR)
Administration générale et territoriale de l'État (moyens de fonctionnement)	354	Administration territoriale de l'État	UO 354-05 Fonctionnement courant de l'administration territoriale UO 354-06 Dépenses immobilières de l'administration territoriale
	216	Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur	UO 0216-CPRH-CASR « convergence de l'action sociale régionale »
Gestion de patrimoine immobilier de l'Etat	723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Centre de coût
Plan de relance	362	Écologie	TECO
Fonds verts	380	Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	380-NORM

2. Lorsque le DREAL est RBOP, répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution,

3. Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire.

Article 2 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué aux directeurs régionaux adjoints

Subdélégation de signature est donnée à madame Sandrine PIVARD et messieurs Pascal HENRY et Dominique ÉTIENNE, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer toutes pièces relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du préfet, en matière d'ordonnancement secondaire, articles 2 et 3.

Article 3 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué selon attributions des chefs de service et de mission, des adjoints et responsables de bureau et d'unité

Subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions à :

Service eau, littoral et biodiversité (SELB)

Agents	Fonctions
Olga LEFEVRE-PESTEL	Cheffe du service eau, littoral et biodiversité
Carole LENGRAND	Cheffe adjointe du service eau, littoral et biodiversité
Denis RUNGETTE	Chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres
Florence MAGLIOCCA	Adjointe au chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres, responsable de l'unité aires protégées
Florent CLET	Responsable de l'unité expertise et traitement de données
Laurent DUMONT	Chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins
Christian BLANQUART	Adjoint au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins, chargé de la Seine et des restaurations écologiques
Sandrine ROBBE	Adjointe au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins, chargée des milieux littoraux et de Natura 2000
Frédéric BIZON	Chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale
Véronique FEENY-FE-REOL	Ajointe au chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale
Arnaud DIARRA	Responsable de l'unité coordination et animation
Denis SIVIGNY	Responsable de l'unité suivi et accompagnement des projets
Stéphane PINEY	Chef du bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues
Gwen GLAZIOU	Responsable de l'unité hydrométrie hydrologie secteur ouest
Stéphane ECREPONT	Responsable de l'unité hydrométrie hydrologie, secteur est
Marie MORIN	Responsable de l'unité prévision des crues
Marie-Line JOLY	Correspondante budgétaire

Service énergie, climat, logement et aménagement durable (SECLAD)

Agents	Fonctions
Stéphane DOUCHET	Chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable
Philippe SURVILLE	Chef adjoint du service énergie, climat, logement et aménagement durable, chef du bureau paysages et sites
Amélie LACOGNE	Adjointe au chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable, chargée de la transition énergétique et de la croissance verte
François PESTEL	Chef du bureau logement construction
Sandra GRIDAINE	Cheffe du bureau de l'aménagement et du développement durable
Cyrille GACHIGNAT	Chef du bureau climat, air et énergie
David ROMIEUX	Chef du pôle évaluation environnementale
Marie MOIROT	Cheffe de l'unité logement
Philippe GARRIC	Chef de l'unité habitat privé construction
Christophe MOINIER	Chef de l'unité sites de Rouen
Sabrina FRAUDIN-BOURGEOIS	Responsable du pôle budgétaire et financier

Service du management de la connaissance et de l'appui aux projets (SMCAP)

Agents	Fonctions
Nicolas PUCHALSKI	Chef du service du management de la connaissance et de l'appui aux projets
Thomas GERGAUD	Adjoint au chef du service du management de la connaissance et de l'appui aux projets, chargé du système d'information de la connaissance
Karine CARPENTIER-HAUGMARD	Cheffe du bureau des archives et de la documentation

Service risques (SRI)

Agents	Fonctions
Marie ABADIE	Cheffe du service risques
Olivier LAGNEAUX	Chef adjoint du service risques, chargé de la TECV-ICPE
Fabien GILLERON	Chef du bureau des risques technologiques accidentels
Fabrice GRINDEL	Chef du bureau des risques technologiques chroniques

Nathalie DESRUELLES	Cheffe du bureau des risques naturels
---------------------	---------------------------------------

Service mobilités et infrastructures (SMI)

Agents	Fonctions
Karine GONCALVES	Cheffe du service mobilités et infrastructures
Astrid ERENATI	Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division multimodalités
Hélène REGNOUARD	Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers
Jean-Luc ROLLAND	Adjoint à la responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers
Didier MENANT	Responsable du pôle projets ferroviaires
Jean-Matthieu FARENC	Responsable du pôle mobilités
Laurence PONA	Adjointe au responsable du pôle mobilités
Jean-Luc ROLLAND	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Vincent ROBERT	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Louise BOISGROLLIER	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Théo LAUREC	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Christophe LECLERCQ	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Christophe KERVELLA	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Anthony GRASSER	Responsable de projets de développement du réseau routier national
Alexandre AVEZOU	Responsable de projets de développement du réseau routier national
David MENARD	Responsable de l'unité de gestion financière
Fabienne LAMBERT	Adjointe du responsable de l'unité de gestion financières

Service sécurité des transports et des véhicules (SSTV)

Agents	Fonctions
Hélène MACH	Cheffe du service sécurité des transports et des véhicules
Frederic DECHAMPS	Adjoint à la cheffe de service, chef du bureau homologation et contrôle des véhicules
Pierre GUERIF	Chef du bureau gestion des entreprises de transport
Christine NEGRE	Chargée de mission animation et observatoire transport
Geoffrey COULIER	Chef du bureau contrôle des transports

Cabinet de la direction (Cab)

Agents	Fonctions
Delphine MARY	Directrice du cabinet de la direction par intérim
Anne MACHEFERT	Cheffe du pôle d'appui au pilotage régional
Sandrine LEDUC	Cheffe du pôle d'appui au pilotage interne

Secrétariat Général (SG)

Agents	Fonctions
Catherine FAUBERT	Secrétaire générale
Fabienne DIEUSET	Secrétaire générale adjointe
Marie-Pascale THIE-BAUT	Secrétaire générale adjointe
Sandrine GARRIC	Cheffe du bureau des ressources humaines
Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics
Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes
Grégory PHILIPPON	Chef du bureau des technologies de l'information
Sylvio CASSETTO	Chef adjoint du bureau des technologies de l'information, en charge de la sécurité et de la conservation des données
Hervé RUAT	Chef du bureau de la logistique et de l'immobilier
Arnaud MALET	Adjoint au chef du bureau de la logistique et de l'immobilier
Élodie HERSAN	Gestionnaire du patrimoine immobilier

Direction - projets parcs éoliens en mer

Agents	Fonctions
Damien LEVALLOIS	Directeur de projets éolien en mer- chef de mission
Arnaud FORGAR	Adjoint au directeur de projets éolien en mer
Laëtitia SAVARY	Chargée de mission éolien en mer

1 - À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les demandes d'achats ou d'engagements juridiques et les ordres de payer,
- les constatations de service fait,
- les demandes d'émission de recettes non fiscales.

2 - Lorsque le DREAL est RBOP, répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargée de l'exécution

3 - Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire .

Article 4 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué selon attribution du BFMP

Subdélégation de signature est donnée dans la limite de leurs attributions à :

Agents	Fonctions
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)

À l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les ordres de payer des dépenses

Article 5 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de service fait

Les personnes suivantes sont autorisées à réaliser dans l'outil Chorus Formulaire les validations de service fait :

Tous BOP

Agents	Fonctions
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)

BOP 203

Agents	Fonctions
David MENARD	Responsable de l'unité gestion financière (SMI)
Fabienne LAMBERT	Adjointe du responsable de l'unité gestion financière (SMI)

Article 6 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué dans le cadre de l'utilisation du progiciel Chorus

Rôle de responsable de BOP

Les personnes suivantes sont autorisées à réaliser dans le progiciel Chorus :

- la réception des crédits des programmes repris dans l'article 1 de l'arrêté susvisé en matière d'ordonnancement secondaire
- la répartition des crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution
- des ré-allocations de crédits en cours d'exercice entre ces unités opérationnelles

Agents	Fonctions	Profil Chorus
Anne MACHEFERT	Responsable du bureau d'appui au pilotage régional (Cabinet)	RBOP
Véronique GAVANIER	Référente appui au RBOP délégué et suivi budgétaire de la ZGE (Cabinet)	RBOP
Stéphanie DJABRI	Chargée des procédures RBOP-RZGE (Cabinet)	RBOP

Rôle de responsable d'UO (BOP 354-05, BOP 354-06 et BOP 216)

Les personnes suivantes sont autorisées à effectuer dans le progiciel Chorus pour les BOP définis aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé en matière d'ordonnancement secondaire :

- Programmation des crédits
- Priorisation des CP en fin d'année budgétaire
- Rétablissement de crédits

Agents	Fonctions	Profil Chorus
Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG)	RUO
Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes (SG)	RUO
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	RUO
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	RUO

Rôle de centre de coût (BOP 723)

Les personnes suivantes sont autorisées à effectuer dans le progiciel Chorus pour les BOP définis aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé en matière d'ordonnancement secondaire :

- les demandes d'achats ou d'engagements juridiques et les ordres de payer,
- les constatations de service fait,
- les demandes d'émission de recettes non fiscales.

Agents	Fonctions	Profil Chorus
Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG)	Centre de coût
Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes (SG)	Centre de coût
Hervé RUAT	Chef du bureau de la logistique et de l'Immobilier (SG)	Centre de coût
Arnaud MALET	Adjoint au chef du bureau de la logistique et de l'immobilier (SG)	Centre de coût
Élodie HERSAN	Gestionnaire du patrimoine immobilier et foncier	Centre de coût
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	Centre de coût

Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	Centre de coût
--------------	--	----------------

Rôle dans CHORUS DTm

Les personnes suivantes sont autorisées à effectuer dans le progiciel Chorus Dtm pour les BOP définis aux articles 2 et 3 de l'arrêté susvisé en matière d'ordonnancement secondaire :

- la validation des ordres de mission

Agents	Fonctions	Profil CHORUS DT
Morgane BECCARDI	Assistante de direction (DIR)	VH1
Valérie GUYOT	Chargée de la communication événementielle et des relations presse (PAPI)	VH1
Valérie SOUDAIS	Assistante et personne ressource infographie (CAB)	VH1
Sylvie LOPEZ	Assistante (PAPI)	VH1
Jocelyn DUBUC	Responsable du CRGP	VH1
Cécile FERNANDES	Adjointe au responsable du CRGP	VH1
Stéphanie DJABRI	Chargée des procédures RBOP-RZGE (PAPR)	VH1
Pascale LETELLIER	Assistante (CLAS)	VH1
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	VH1
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	VH1
Muriel BONAL	Technicienne en technologies de l'information (BTI)	VH1
Aurélié MATHELIN	Gestionnaire RH (SG)	VH1
Thomas GERGAUD	Responsable du pôle VPN (SMCAP)	VH1
Jérôme POTEL	Responsable du pôle PAVADO (SMCAP)	VH1
David BLONDEL	Assistant BLC (SECLAD)	VH1
Philippe COUSIN	Chargé de gestion budgétaire et financière	VH1

	PBF (SECLAD)	
Nelly COZIC	Assistante de gestion et suivi des procédures PEE (SECLAD)	VH1
Nathalie JONQUAIS	Assistante (SECLAD)	VH1
Tanguy SAZERAT	Assistant BPS (SECLAD)	VH1
Corinne MINIL	Assistante (SMI)	VH1
Fabienne LAMBERT	Adjointe au responsable de l'unité gestion financière (SMI)	VH1
Sabrina LEMARECHAL	Assistante (SELB)	VH1
Isabelle DUPONT	Assistante administrative (SRI)	VH1
Claire RENAUX	Assistante administrative (SRI)	VH1
Marie-Agnès JUSTIN	Assistante administrative (SRI)	VH1
Nelly JULIEN	Secrétaire, assistante, accueil technique véhicules (SSTV)	VH1
Sylvie BELLONY-MONTOUT	Assistante du service (SSTV)	VH1
Fabien FOUILLEUL	Assistant du service (SSTV)	VH1
Charlotte HUMEZ	Secrétaire – assistante équipe territoriale (UDRD)	VH1
Bénédicte LOISY	Secrétaire de l'unité (UDLH)	VH1
Séverine CHAILLOU	Gestionnaire risques (UBDEO)	VH1
Corinne COUBARD	Assistante (UBDEO)	VH1
Christine LELANDOIS	Assistante (UBDCM)	VH1
Patricia BEAULIEU	ARSN	VH1
Emmanuel DUBOSQ	ARSN	VH1
Jocelyne MUCHA	ARSN	VH1
Véronique DODEMAN	ARSN	VH1

Article 7 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué en matière de frais de déplacements

Subdélégation de signature est donnée à :

Agents	Fonctions
Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG)
Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes (SG)

À l'effet de valider sous l'application Chorus DT le transfert des états de frais de déplacements vers Chorus pour l'ensemble des programmes.

Article 8 : Rôle d'ordonnateur secondaire délégué sur l'UO 0216-CPRH-CASR « convergence de l'action sociale régionale »

Subdélégation de signature est donnée à :

Agents	Fonctions	Profil Chorus
Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics (SG)	Centre de coût
Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes (SG)	Centre de coût
Hervé RUAT	Chef du bureau de la logistique et de l'Immobilier (SG)	Centre de coût
Arnaud MALET	Adjoint au chef du bureau de la logistique et de l'immobilier (SG)	Centre de coût
Sabine DRUMARD	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	Centre de coût
Marina CHIEU	Gestionnaire financier au BFMP chargée de la gestion budgétaire (SG)	Centre de coût

Article 9 : Rôle de porteurs d'une carte d'achat

Il est attribué aux personnes suivantes une carte d'achat utilisable pour des dépenses à caractère professionnel dans la limite de leurs attributions et compétences.

Service/Bureau	Agent	Niveau de carte
SG/BLI	Hervé RUAT	1 - 3
SG/BLI	Arnaud MALET	1 - 3
SG/BLI	Delphine BESNARD	1 - 3
SG/BLI	Olivier AMIOT	1
SG/BTI	Grégory PHILIPPON	1-3

SG/BTI	Sylvio CASSETTO	1
CAB/PAPI	Valérie GUYOT	1
SELB / U2HO	Gwen GLAZIOU	1
SELB / U2HO	Boris ALEXANDRE	1
SELB / U2HO	Guillaume COLOMBIER	1
SELB / U2HO	Lin DECAENS	1
SELB / U2HO	Cédric FLOUZAT	1
SELB / U2HO	Julien SCHOHN	1
SELB / U2HE	Stéphane ECREPONT	1
SELB / U2HE	Stéphane HÉLOUIN	1
SELB / U2HE	Gaspard HUBERT	1
SELB/ U2HE	Guillaume MOREL	1
SELB / U2HE	Delphine MOUQUET-NZUSSING	1
SELB/ U2HE	Charline TISSIER	1

Article 10 :

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

Article 11 :

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prendra effet et sera opposable aux tiers le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Rouen, le 04 FEV. 2025

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie



Claire GRISEZ

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2025-02-04-00004

Decision n°2025-149 - Subdelegation de
signature en matiere de marches publics et
d'accords-cadres



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

La directrice régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

DÉCISION N° 2025-149

Objet : Subdélégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres

Vu :

L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Le décret n°2009-235 du 27 février 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ,

L'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 12 juillet 2022 nommant madame Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 17 octobre 2022 nommant monsieur Pascal HENRY, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;

L'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 5 février 2024 nommant monsieur Dominique ETIENNE, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie

L'arrêté de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et de la ministre du logement et de la rénovation urbaine en date du 20 décembre 2024 portant nomination de madame Claire GRISEZ, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1^{er} février 2025 ;

L'arrêté n° SGAR 24-128 du 18 octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Normandie ;

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 78 26 19 00 – Fax : 02 78 26 23 99
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

1 rue Recteur Daure
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES
PUBLICS+**



L'arrêté préfectoral n°SGAR 25-007 du 24 janvier 2025 portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres à madame Claire GRISEZ ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) de Normandie ;

DÉCIDE

Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée à madame Sandrine PIVARD et messieurs Pascal HENRY et Dominique ETIENNE, directeurs régionaux adjoints, à l'effet de signer l'ensemble des marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles, passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords-cadres ainsi que tous les actes subséquents.

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 144 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords-cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

Service	Nom	Fonction
SELB	Olga LEFEVRE-PESTEL	Cheffe du service eau, littoral et biodiversité
SELB	Carole LENGRAND	Cheffe adjointe du service eau, littoral et biodiversité
SECLAD	Stephane DOUCHET	Chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable
SECLAD	Philippe SURVILLE	Chef adjoint du service énergie, climat, logement et aménagement durable, chef du bureau paysages et sites
SECLAD	Amélie LACOGNE	Adjointe au chef du service énergie, climat, logement et aménagement durable, chargée de la transition énergétique et de la croissance verte
SMCAP	Nicolas PUCHALSKI	Chef du service du management de la connaissance et de l'appui aux projets
SMCAP	Thomas GERGAUD	Adjoint au chef du service du management de la connaissance et de l'appui aux projets, chargé du système d'information de la connaissance
SRI	Marie ABADIE	Cheffe du service risques
SRI	Olivier LAGNEAUX	Chef adjoint du service risques , chargé de la TECV-ICPE
SMI	Karine GONCALVES	Cheffe du service mobilités et infrastructures

Service	Nom	Fonction
SMI	Astrid ERENATI	Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division multimodalités
SMI	Hélène REGNOUARD	Adjointe à la cheffe du service mobilités et infrastructures, responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routiers
SMI	Jean-Luc ROLLAND	Adjoint à la responsable de la division maîtrise d'ouvrage des projets routier
SSTV	Hélène MACH	Cheffe du service sécurité des transports et des véhicules
SSTV	Frédéric DECHAMPS	Adjoint à la cheffe du service sécurité des transports et des véhicules , chef du bureau homologation et contrôle des véhicules
Cab	Delphine MARY	Directrice du cabinet de la direction par intérim
SG	Catherine FAUBERT	Secrétaire générale
SG	Fabienne DIEUSET	Secrétaire générale adjointe
SG	Marie-Pascale THIE-BAUT	Secrétaire générale adjointe
M Eol	Damien LEVALLOISs	Directeur de projets éolien en mer- chef de mission

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 25 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords-cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

Service	Nom	Fonction
SELB	Frédéric BIZON	Chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale
SELB	Véronique FEENY-FEREOL	Adjointe au chef du bureau de l'animation régionale et de l'intégration environnementale
SELB	Denis RUNGETTE	Chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres
SELB	Florence MAGLIOCCA	Adjointe au chef du bureau expertise et protection des espaces naturels terrestres
SELB	Laurent DUMONT	Chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins

Service	Nom	Fonction
SELB	Christian BLANQUART	Adjoint au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins, chargé de la Seine et des restaurations écologiques
SELB	Sandrine ROBBE	Adjointe au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marin, chargée des milieux littoraux et de Natura 2000
SELB	Stéphane PINEY	Chef du bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues
SELB	Gwen GLAZIOU	Adjoint au chef du bureau de l'hydrologie, de l'hydrométrie et de la prévision des crues, responsable de l'unité hydrométrie hydrologie secteur Ouest
SELB	Stéphane ECREPONT	Responsable de l'unité hydrométrie hydrologie secteur est
SECLAD	François PESTEL	Chef du bureau logement construction
SECLAD	Marie MOIROT	Cheffe de l'unité logement
SECLAD	Philippe GARRIC	Chef de l'unité habitat privé construction
SECLAD	Sandra GRIDAINE	Cheffe du bureau de l'aménagement et du développement durable
SECLAD	Cyrille GACHIGNAT	Chef du Bureau climat, air et énergie
SECLAD	Christophe MOINIER	Chef de l'unité sites de Rouen
SECLAD	David ROMIEUX	Chef du pôle évaluation environnementale
SSTV	Geoffrey COULIER	Chef du bureau contrôle des transports
SMI	Vincent ROBERT	Responsable de projets de développement du réseau routier national
SMI	Théo LAUREC	Responsable de projets de développement du réseau routier national
SMI	Louise BOISGROLLIER	Responsable de projets de développement du réseau routier national
SMI	Christophe KERVELLA	Responsable de projets de développement du réseau routier national
SMI	Christophe LECLERCQ	Responsable de projets de développement du réseau routier national
SMI	Anthony GRASSER	Responsable de projets de développement du réseau routier national
SMI	Alexandre AVEZOU	Responsable du pôle gestion financière, procédures, méthodes

Service	Nom	Fonction
SRI	Fabien GILLERON	Responsable du bureau des risques technologiques accidentels
SRI	Emilie GITZHOFFER	Adjointe au chef du bureau des risques technologiques accidentels
SRI	Fabrice GRINDEL	Chef du bureau des risques technologiques chroniques
SRI	Emmanuel GOUJON	Adjointe au chef du bureau des risques technologiques chroniques, chef de l'unité santé environnementale
SRI	Nathalie DESRUELLES	Cheffe du bureau des risques naturels
SG	Sandrine GARRIC	Cheffe du bureau des ressources humaines
SG	Hervé RUAT	Chef du bureau de la logistique et de l'immobilier
SG	Arnaud MALET	Adjoint au chef du bureau de la logistique et de l'immobilier, responsable du pôle logistique et finances
SG	Catherine JAMIN	Cheffe du bureau des finances et des marchés publics
SG	Johan BLIN	Adjoint à la cheffe du bureau des finances et des marchés publics, en charge de la gestion budgétaire, régisseur de recettes
SG	Grégory PHILIPPON	Chef du bureau des technologies de l'information
SG	Sylvio CASSETTO	Chef adjoint du bureau des technologies de l'information, en charge de la sécurité et de la conservation des données
Cab	Sandrine LEDUC	Cheffe du pôle d'appui au pilotage interne
M Eol	Arnaud FORGAR	Adjoint au directeur de projets éolien en mer
M Eol	Laëtitia SAVARY	Chargée de mission éolien en mer

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles inférieurs à 5 000 euros H.T., passés selon une procédure formalisée ou une procédure adaptée ou sur le fondement d'accords cadres ainsi que tous les actes subséquents à :

Service	Nom	Fonction
SELB	Marie MORIN	Responsable de l'unité prévision des crues
SELB	Arnaud DIARRA	Responsable de l'unité coordination et animation
SELB	Denis SIVIGNY	Responsable de l'unité suivi et accompagnement des projets

SELB	Florent CLET	Responsable de l'unité expertise et traitement de données
SELB	Marie-Line JOLY	Correspondante budgétaire
SECLAD	Sabrina FRAUDIN-BOUR- GEOIS	Responsable du pôle budgétaire et financier
SMCAP	Karine CARPENTIER- HAUGMARD	Cheffe du bureau des archives et de la documentation
SG	Olivier AMIOT	Gestionnaire immobilier et logistique de l'antenne de Caen
SG	Elodie HERSAN	Gestionnaire du patrimoine immobilier et référente
SG	Delphine BESNARD	Acheteuse-approvisionneuse

Article 5 :

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

Article 6 :

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prendra effet et sera opposable aux tiers le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs

A Rouen, le 04 FEV, 2025

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie


Claire GRISEZ

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Direction régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Normandie

R28-2025-02-04-00006

Decision n°2025-151 - Subdélégation de signature
en matière de gestion du personnel - agents
affectés en DDI



**PRÉFET
DE LA REGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

La directrice régionale
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Normandie

DÉCISION N°2025-151

Objet : Subdélégation de signature en matière de gestion du personnel concernant les agents affectés en directions départementales interministérielles et de statut ministères de l'aménagement des territoires et de la transition écologique (MATTE)

Vu :

- ◆ La partie législative du code général de la fonction publique ;
- ◆ Le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- ◆ Le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ,
- ◆ L'arrêté du 31 mars 2011 modifié portant déconcentration des décisions relatives à la situation individuelle des fonctionnaires et agents non titulaires exerçant leurs fonctions dans les directions départementales interministérielles ;
- ◆ L'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 12 juillet 2022 nommant madame Sandrine PIVARD, directrice régionale adjointe de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- ◆ L'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et de la ministre de la transition énergétique en date du 17 octobre 2022 nommant monsieur Pascal HENRY, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- ◆ L'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 5 février 2024 nommant monsieur Dominique ETIENNE, directeur régional adjoint de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie ;
- ◆ L'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;
- ◆ L'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Cité administrative – 2 rue Saint Sever
BP 86002 – 76032 ROUEN cedex
Tél : 02 78 26 19 00 – Fax : 02 78 26 23 99
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

1 rue Recteur Daure
CS 60040 - 14006 CAEN cedex 1
Tél : 02 50 01 83 00 – Fax : 02 50 01 85 90

**SERVICES
PUBLICS+**



- ◆ L'arrêté de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, de la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques et de la ministre du logement et de la rénovation urbaine en date du 20 décembre 2024 portant nomination de madame Claire GRISEZ, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Normandie à compter du 1^{er} février 2025 ;
- ◆ L'arrêté préfectoral n°SGAR 24-128 du 18 octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- ◆ L'arrêté préfectoral n° SGAR 25-009 du 24 janvier 2025 portant délégation de signature à madame Claire GRISEZ, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement en matière de gestion du personnel des agents relevant du ministère de la transition écologique affectés dans les directions départementales interministérielles

DÉCIDE

Article 1er :

Sans préjudice des décisions déléguées par l'arrêté du 31 mars 2011 modifié aux préfets de département, subdélégation de signature est donnée à madame Sandrine PIVARD et messieurs Pascal HENRY et Dominique ETIENNE, directeurs régionaux adjoint, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- pour les fonctionnaires des corps et des emplois fonctionnels mentionnés à l'annexe I-A, les décisions listées l'annexe I-B,
- pour les agents contractuels mentionnés à l'annexe II-A, les décisions listées à l'annexe II-B,
- pour les fonctionnaires du corps des adjoints administratifs de l'État, les décisions listées en annexe III,
- pour les fonctionnaires des corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable et des techniciens supérieurs du développement durable, les décisions relatives aux avancements d'échelon,
- pour les fonctionnaires du corps des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable relevant de la spécialité administration générale, les décisions relatives aux opérations de recrutement listées en annexe IV.

Article 2 : Abrogation

Toutes les dispositions antérieures portant sur le même objet sont abrogées.

Article 3 : Publication

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

La présente décision prend effet et est opposable aux tiers le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

A Rouen, le 04 FEV. 2025

Pour le préfet de la région Normandie et par délégation,
La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Normandie



Claire GRISEZ

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ANNEXES à l'arrêté préfectoral N° SGAR 25-009 portant délégation de signature en matière de gestion du personnel des agents affectés en directions départementales interministérielles de statut MATTE

Annexe I

Arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité (article 3)

A- Liste des corps de fonctionnaires et des emplois fonctionnels

1° Liste des corps :

- inspecteurs généraux et inspecteurs de l'administration et du développement durable ;
- administrateurs d'Etat ;
- architectes et urbanistes de l'Etat ;
- attachés d'administration de l'Etat ;
- chargés d'études documentaires ;
- chargés de recherche du développement durable ;
- conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ;
- directeurs de recherche du développement durable ;
- infirmiers de catégorie A des administrations de l'Etat ;
- ingénieurs des travaux publics de l'Etat ;
- officiers de port ;
- professeurs techniques de l'enseignement maritime ;
- assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- infirmiers des services médicaux de l'Etat ;
- officiers de port adjoint ;
- techniciens de l'environnement ;
- secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable ;
- techniciens supérieurs du développement durable ;
- adjoints techniques des administrations de l'Etat ;
- agents techniques de l'environnement ;
- experts techniques des services techniques ;
- syndicats des gens de mer ;
- dessinateurs de l'équipement ;

2° Liste des emplois fonctionnels :

- conseillers d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables ;
- inspecteurs techniques de l'action sociale des administrations de l'Etat ;
- ingénieurs en chef des travaux publics de l'Etat du premier groupe et du deuxième groupe ;
- agents principaux des services techniques ;
- chefs de service intérieur ;
- responsables de capitainerie.

B - Liste des décisions de gestion déléguées

1° Gestion des jours de réduction du temps de travail ;

2° Congé d'accueil de l'enfant ;

- 3° Congé de formation professionnelle ;
- 4° Congé pour validation des acquis de l'expérience ;
- 5° Congé pour bilan de compétences ;
- 6° Congé pour formation syndicale ;
- 7° Congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- 8° Congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives de plein air ;
- 9° Congé de solidarité familiale ;
- 10° Congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle au titre du 10° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ;
- 11° Congé de présence parentale ;
- 12° Congé parental ;
- 13° Réintégration, après les congés mentionnés au 1° à 12°, 22° et 25°, dans les mêmes services, sans changement de département ou de collectivité d'outre-mer ;
- 14° Congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale ;
- 15° Autorisations d'absence relatives à l'exercice du droit syndical ;
- 16° Ouverture, fermeture et gestion d'un compte épargne-temps ;
- 17° Gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation ;
- 18° Autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail ;
- 19° Disponibilités de droit ;
- 20° Disponibilités d'office ;
- 21° Affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;
- 22° Congé pour invalidité temporaire imputable au service au titre de l'article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 susvisée ;
- 23° Mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement en application des articles 105 et 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales et par les articles 7 et 8 de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers ;
- 24° Décision de suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales, à l'exception du corps des administrateurs civils ;
- 25° Congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des responsables associatifs bénévoles, des titulaires de mandats mutualistes autres qu'administrateurs et des membres de conseils citoyens ;
- 26° Aménagements et facilités d'horaires.

Annexe II – Les agents contractuels

Arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité (article 4)

A - Liste des catégories de personnels non titulaires

- Agents contractuels de droit public relevant du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Agents régis par le décret n° 46-1507 du 18 juin 1946 modifié fixant le statut des auxiliaires recrutés sur contrat par le ministère des travaux publics et des transports pour le service des ponts et chaussées.

B – Liste des décisions de gestion déléguées

- 1° Gestion des jours de réduction du temps de travail ;
- 2° Congé d'accueil de l'enfant ;
- 3° Congé de formation professionnelle ;
- 4° Congé pour validation des acquis de l'expérience ;
- 5° Congé pour bilan de compétences ;
- 6° Congé pour formation syndicale ;
- 7° Congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- 8° Congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles prévus au titre V du décret du 17 janvier 1986 susvisé ;
- 9° Congé de représentation au titre de l'article 11 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 susvisé ;
- 10° Réemploi, après les congés mentionnés aux 1° à 9°, 11° et 17°, dans les mêmes services, sans changement de département ou de collectivité d'outre-mer ;
- 11° Congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale ;
- 12° Autorisations d'absence relatives à l'exercice du droit syndical ;
- 13° Ouverture, fermeture et gestion d'un compte épargne-temps ;
- 14° Gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation ;
- 15° Autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail ;
- 16° Décision de suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales ;
- 17° Congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des responsables associatifs bénévoles, des titulaires de mandats mutualistes autres qu'administrateurs et des membres de conseils citoyens ;
- 18° Aménagements et facilités d'horaires.

C – Décisions ne nécessitant pas l'avis préalable d'une commission consultative paritaire

En application du IV de l'article 4 de l'arrêté du 26 décembre 2019 précité, sont également déléguées pour les agents contractuels relevant des articles 6 quater et 6 sexies de la loi du 11 janvier 1984 susvisée, l'ensemble des décisions ne nécessitant pas l'avis préalable d'une commission consultative paritaire et qui ne relèvent pas des décisions déléguées au point B ci-dessus, ni de l'arrêté du 31 mars 2011 susvisé.

Annexe III - Corps des adjoints administratifs des administrations de l'État

Arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État (article 3)

Liste des décisions de recrutement et de gestion déléguées :

- 1° Gestion des jours de réduction du temps de travail ;
- 2° Congé d'accueil de l'enfant ;
- 3° Congé de formation professionnelle ;
- 4° Congé pour validation des acquis de l'expérience ;
- 5° Congé pour bilan de compétences ;
- 6° Congé pour formation syndicale ;
- 7° Congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;
- 8° Congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives de plein air ;
- 9° Congé de solidarité familiale ;
- 10° Congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle au titre du 10° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée ;
- 11° Congé de présence parentale ;
- 12° Congé parental ;
- 13° Réintégration, après les congés mentionnés au 1° à 12°, et 26°, dans les mêmes services, sans changement de département ou de collectivité d'outre-mer ;
- 14° Congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale ;
- 15° Autorisations d'absence relatives à l'exercice du droit syndical ;
- 16° Ouverture, fermeture et gestion d'un compte épargne-temps ;
- 17° Gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation ;
- 18° Autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail ;
- 19° Disponibilités de droit ;
- 20° Disponibilités d'office ;
- 21° Affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;
- 22° Congé pour invalidité temporaire imputable au service ;
- 23° Mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement en application des articles 105 et 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales et par les articles 7 et 8 de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers ;
- 24° Suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de pour-

- suites pénales ;
- 25° Aménagement et facilités d'horaires ;
- 26° Congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des responsables associatifs bénévoles, des titulaires de mandats mutualistes autres qu'administrateurs et des membres de conseils citoyens ;
- 27° Recrutement de travailleurs handicapés en application du décret du 25 août 1995 susvisé, pour le corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- 28° Nomination en qualité de stagiaire ;
- 29° Décisions de report, de prorogation et de prolongation de stage ;
- 30° Décisions de titularisation ou de refus de titularisation ;
- 31° Nomination en qualité de titulaire ;
- 32° Décisions liées aux opérations de recrutement ;
- 33° Décisions :
- a) D'affectation en position d'activité ;
 - b) D'accueil en détachement et d'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres ;
 - c) D'intégration directe ;
 - d) De détachement ;
 - e) De détachement par nécessité de service ;
 - f) De mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général ;
 - g) De mise en disponibilité pour convenances personnelles ;
 - h) De mise en disponibilité pour créer ou reprendre une entreprise ;
 - i) De réintégration après détachement et disponibilité ;
- 34° Décisions d'avancement :
- a) Avancement d'échelon ;
 - b) Nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement ;
- 35° Décisions de mutation qui :
- a) Entraînent un changement de résidence administrative ;
 - b) Modifient la situation de l'agent ;
- 36° Sanctions disciplinaires du deuxième au quatrième groupe ;
- 37° Décisions de cessation définitive de fonctions :
- a) Admission à la retraite ;
 - b) Acceptation ou refus de la démission ;
 - c) Licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ;
 - d) Radiation des cadres pour abandon de poste ou perte de la qualité de fonctionnaire ;
- 38° Décision de reclassement pour inaptitude à l'exercice des fonctions ;
- 39° Décision de maintien en activité au-delà de la limite d'âge.

Annexe IV

En application du II de l'article 5 de l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité, sont déléguées les opérations de recrutement des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable relevant de la spécialité administration générale.

Liste des décisions relatives aux opérations de recrutement déléguées :

- 1° Nomination des jurys ;
- 2° Examens des dossiers de candidatures ;
- 3° Etablissement de la liste des candidats admis à concourir ;
- 4° Organisation et déroulement des épreuves d'admissibilité ;
- 5° Organisation de la réunion d'admissibilité ;
- 6° Organisation et déroulement des épreuves d'admission ;
- 7° Organisation de la réunion d'admission ;
- 8° Nomination des lauréats ;
- 9° Travaux préparatoires à l'affectation.

